

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4930)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC8

présenté par

M. Gérard, Mme Vanceunebrock, Mme Colboc et M. Kerlogot

ARTICLE 8 TER A

Après le mot :

« homophobes »,

insérer le signe et le mot :

« , transphobes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Eu égard à la multiplication des polémiques liées à la participation des femmes transgenres aux compétitions sportives, qui s'accompagne d'une libération de la parole transphobe dans la société, il paraît opportun d'étendre le champ de l'article 332-7 du code du sport à la manifestation à la provocation ou la manifestation à la haine ou à la violence transphobe lors d'une manifestation sportive.

Une telle proposition apparaît cohérente avec plusieurs dispositions spécifiques du code du sport à l'instar du premier alinéa de l'article L. 332-18 et du troisième alinéa de l'article L. 332-19 qui prévoient déjà d'incriminer les discriminations commises à raison de l'identité de genre.